

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage convocation : 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-04-61

**Élection d'un représentant au
Comité de pilotage « Vignobles et
découvertes – Destination
Camargue Languedoc Muscat de
Lunel » porté par le PETR Vidourle
Camargue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu la délibération n°2023-07-515 du comité syndical du PETR du 12 juillet 2023 approuvant le renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Vignobles Vidourle Camargue »,
- Vu la convention partenariale quadripartite « Label vignobles & découvertes » signée du 16 juin 2023 entre le PETR, le CIVL, Hérault et Gard Tourisme pour destination Vignobles & Découvertes « Camargue Languedoc Muscat de Lunel »,
- Vu le courrier d'Atout France approuvant la demande d'utilisation de la marque « Vignobles et Découvertes » en date du 18 octobre 2023.

Depuis 2020, la destination Vignobles & Découvertes « Camargue Languedoc Muscat de Lunel » mobilise plus d'une centaine d'acteurs du tourisme et du vin à l'échelle du territoire du PETR. Il déroule un plan d'actions sur 3 ans (2023-2026, renouvellement en cours pour la période 2026-2029) autour de 3 axes : l'animation de réseau, la communication et la promotion, l'écoute client et la démarche progrès.

Sous l'égérie d'Atout France, en partenariat avec Gard Tourisme et Hérault Tourisme pour la partie Tourisme, le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL) pour la partie viticole ainsi que les offices du tourisme du territoire et les syndicats des vins AOP (AOP Languedoc Sommières, AOP Languedoc Saint-Christol, AOP Muscat de Lunel, AOP Sable de Camargue), c'est une démarche engagée pour offrir au visiteur une expérience touristique de qualité autour de la vigne, alliant les aspects de découverte du territoire (circuits, visites, sites naturels, savoir-faire, musées...), d'accueil (vignerons, hébergeurs, ateliers, caves...) et d'événementiels (festival, expositions, conférences...).

Elle met en avant une mosaïque de terroirs valorisant l'identité locale, l'environnement et le patrimoine, et encourage un tourisme respectueux et expérientiel. Le PETR anime et soutient le réseau de prestataires et organise des temps d'échanges et de professionnalisation.

Le comité de pilotage de la destination est composé d'élus (ou de leurs représentants) des structures suivantes : le PETR, le CIVL, Hérault Tourisme et Gard Tourisme, des syndicats de crus (AOP Muscat de Lunel, AOP Sable de Camargue, AOP Languedoc Sommières et AOP Languedoc Saint-Christol), des EPCI/Offices de Tourisme de la destination (Lunel Agglo, Pays de Sommières, Terre de Camargue, Le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes, Cœur de Petite Camargue), ainsi que du comité régional du tourisme.

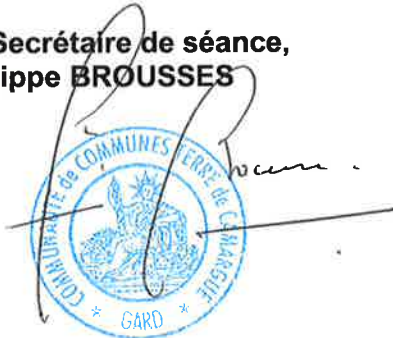
À la suite du renouvellement de l'Assemblée délibérante de nouveaux membres doivent être désignés. Par principe, le président de l'EPCI ou le vice-président délégué au tourisme et le président de l'office du tourisme siègent au comité de pilotage. En cas d'absence de la présidence, vice-présidence ou des présidences, il convient de désigner son ou leurs représentants.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner M. Yannick BUSSAC comme représentant du Président au Comité de pilotage « Vignobles et découvertes – Destination Camargue Languedoc Muscat de Lunel » porté par le PETR Vidourle Camargue ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



A blue circular stamp of the Communauté de Communes Terre de Camargue, Gard, is overlaid with a handwritten signature in black ink.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**



A blue circular stamp of the Communauté de Communes Terre de Camargue, Gard, is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.